



Annulation garde à vue pour alcoolémie

Par **Alfredo75**, le **23/11/2015** à **19:17**

Bonjour

Je me suis fait contrôler positif à 0,55 samedi à 10h, or au moment du contrôle je venais d'entrer dans mon véhicule, qui était donc arrêté, et la raison pour laquelle je suis monté à bord est qu'il empêchait la circulation et les klaxons des autres automobilistes m'ont interpellé de l'appartement où j'étais. D'ailleurs les agents de police étaient là pour cette raison car on les avait appelés pour ça d'épisode un moment déjà.

Lors de mon audition j'ai appris que l'agent de police affirmait avec certitude que le véhicule a roulé quelques mètres sachant qu'ils arrivaient à contre sens de la voie et m'ont certainement vu rentrer dans le véhicule qui était en plein milieu de la route.

De plus lors de la garde à vue, on ne m'a pas notifié le droit de garder le silence, ni même donné la raison de mon interpellation car je ne l'ai su qu'en lisant le motif sur le PV de garde à vue que j'ai d'ailleurs refusé de signer, car pour moi le motif de "conduite sous l'empire d'un état alcoolique" n'était pas correct.

J'aimerais savoir quoi faire pour annuler cette procédure car je suis convoqué en mai pour une composition pénale.

Merci d'avance pour la réponse.

Par **Maitre SEBAN**, le **26/11/2015** à **15:17**

Bonjour,

Il est difficile de vous indiquer quelles sont vos possibilités dans la mesure où je n'ai pas connaissance de votre dossier.

En effet, seule une lecture attentive du dossier pénal peut permettre de déceler des problèmes de procédure.

Je vous invite donc à prendre contact avec mon Cabinet si vous souhaitez que je vous renseigne de façon plus précise.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>